

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 04 07 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M. ROUAULT
M^{me} LEFEBVRE-BERTIN
M. BOUFFORT
M. GARNIER
M. AUBERT
M. TRUBERT
M^{me} KHAN
M. BABOU
M^{me} LOCHOU-REGNARD
M. PHILOUX
M. CHAIZE
M^{me} HERCEG-GALESNE
M^{me} DANIELOU
M^{me} PAIMPARAY-KANY
M. CORVOL
M^{me} LEVENÉ
M. PAUGAM
M. LEMARCHAND
M^{me} BATAILLE
M. LUCET
M^{me} SIMONESSA
M. CAILLARD
M. PERRUDIN
Mme QUEMENER
Mme MAUGAIS

Date de convocation : 27/06/2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents à l'ouverture de la séance : 25

Quorum réuni

Étaient excusés :

M^{me} LE GALL, qui a donné pouvoir à M^{me} LOCHOU-REGNARD.
M^{me} CABANIS, qui a donné pouvoir à M. CHAIZE.
M^{me} MASSART, qui a donné pouvoir à M. PHILOUX.
M^{me} BOISNARD, qui a donné pouvoir à M. AUBERT.
M. MOKHTARI, qui a donné pouvoir à M. BOUFFORT.
M^{me} BRICE, qui a donné pouvoir à M. ROUAULT.
Mme QUEMENER, qui a donné pouvoir à M. CAILLARD jusqu'à 20h40.
M. GAISLIN, qui a donné pouvoir à M^{me} SIMONESSA.

Secrétaire de séance :

M. Ludovic CORVOL



22/02- Délégation de Service Public gestion et exploitation du Ponant – Rapport d'activité 2022

Le rapporteur,

- Rappelle que le conseil municipal a confié la gestion et l'exploitation du Ponant à CITEDIA dans le cadre d'une délégation de service public (5 ans).
Ce rapport, annexé à la présente, comprend, conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, l'analyse de la qualité du service et les comptes de l'exercice considéré.
- présente aux membres du conseil municipal le rapport de CITEDIA sur la gestion et l'exploitation du Ponant pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Vu Les articles L.1411-3 et L.1413-1 du code des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°39/03 du 17 décembre 2019 portant sur le choix du délégataire de s la délégation de service public pour le gestion et l'exploitation du Ponant ;

Considérant l'examen de ce dossier par la « commission consultative des services publics locaux » du 15 juin 2023,

Considérant texte l'examen de ce dossier par la commission mixte « vie culturelle, communication et vie associative et » du 15 juin 2023,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE : du rapport annexé

Quorum réuni 26 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Ludovic CORVOL.

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ

